



INTERCO
JUSTICE

**Déclaration
liminaire
CFDT
au Comité
technique
ministériel
24 mai 2022**

Déclaration liminaire CFDT au Comité technique ministériel du 24 mai 2022

Madame la secrétaire générale,

Tout d'abord précisons que nous ne prévoyons plus de dire « Monsieur le ministre » dans nos déclarations liminaires tant il a démontré ne pas vouloir prendre part à cette instance.

Il est une nouvelle fois absent, malgré les mots qui lui sont prêtés dans l'article intranet annonçant sa reconduction : « *Je serai le ministre du dialogue, de la concertation et de l'action* ». Ce 1er CTM montre la valeur de son engagement...

L'ordre du jour de ce CTM montre combien ce ministère est proche de certaines productions hollywoodiennes : une bande annonce accrocheuse mais un scénario creux et insipide une fois dans la salle.

Le sujet de la NBI à la PJJ : exit pas encore prêt ! Ce projet qui était restrictif, présenté au dernier moment aux organisations syndicales de la PJJ et sans aucune concertation préalable.

Le sujet du plan de requalification des adjoints administratifs en secrétaires administratifs : exit, il n'est pas prêt non plus !

Et heureusement que les organisations syndicales veillent sinon vous nous présentiez **un texte sans fonds ni dispositif**. Dès le début des discussions sur ce sujet **la CFDT a demandé un travail de fonds**, pas des annonces à la volée. **C'est un sujet sérieux alors nous exigeons qu'il soit traité sérieusement.**

Monsieur le ministre a débuté son précédent mandat en clamant haut et fort que **l'informatique** au ministère fonctionnait parfaitement.

Espérons qu'il ne réédite pas cela, ce serait de la provocation pour **les agents de l'ensemble des directions** tant ils perdent chaque jour leur temps et leur énergie avec des applicatifs qui pourraient faire regretter le temps du papier carbone.

Nous pourrions les citer mais ils sont tellement nombreux que nous risquerions d'en oublier, il serait plus facile de dire ceux qui fonctionnent. Cherchez il doit y en avoir ... ou pas.

Peut-être que les **conditions de travail** pourraient rattraper les manquements des outils informatiques ...

Là encore nous sommes bien loin du compte.

Où sont nos bâtiments du 21ème siècle fonctionnels, modernes, adaptés et permettant de rendre une justice sereine et solennelle ?

Ces conditions de travail que les agents sont condamnés à subir tant qu'ils ne sont pas dans les critères des **lignes de gestion** ou qu'ils ne répondent pas aux « profils ».

Mais nous sommes sauvés puisque désormais nous recevons des mails de remerciement pour nos efforts !

Quand nous pouvons les recevoir, puisqu'un nombre encore important de nos collègues n'ont pas accès à leurs mails.

Et est-ce là toute la reconnaissance que nous obtiendrons de ce ministère ? **Des mots rien que des mots ?**

Aucune reconnaissance du travail extraordinaire des personnels, une méconnaissance plutôt.

Les quelques signaux de reconnaissance ne viennent pas du ministère, comme par exemple le **SEGUR**, pour lequel **la CFDT continuera à agir afin que son application ne laisse personne à la marge.**

Les **Etats généraux** qui devaient tous nous sauver tardent à sortir, où sont les rapports ?

Là aussi devons-nous nous contenter de la bande annonce sans jamais voir le début du film ?

Combien de millions du « budget historique » y ont été consacrés pour ce résultat ?

Alors oui Madame la secrétaire générale, **la CFDT** reprend les mots du ministre, **nous exigeons : du dialogue, de la concertation et de l'action !**

Mais pas dans un film, dans la vraie vie !

Et soyez en assurée,

la CFDT ne se laissera dicter ni le scénario ni les dialogues.

Mireille-Aline Weber

Michel Besseau

Guillaume Grassaud - expert